



La crise sanitaire ayant conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de restriction des déplacements et des activités, l'évolution de l'accidentalité routière reflète depuis mars 2020 les aléas liés aux mesures et à la manière dont les Français ont adapté leur mobilité. L'année 2020 ne figure donc pas ce baromètre. L'interprétation pour l'année 2021 nécessite des précautions sur certains mois.

## BAROMÈTRE MENSUEL

**Mars 2022**

Édité le 13/06/22

Bilan ATB			
	Accidents	Tués	Blessés
Mars 2022	18	2	27
Mars 2021	17	2	17
Moyenne Mois Mars 2017-2019	19	3	23
Cumul 2022 du 01/01 au 31/03	48	7	71
Comparaison cumul 2022 / cumul 2021	+11 (+30%)	+1 (+17%)	+29 (+69%)
Comparaison cumul 2022 / moyenne cumulés 2017-2019	-2 (-5%)	-1 (-16%)	+6 (10%)

### Répartition des personnes tuées

	Catégories d'usagers							Âge						
	Piéton	Vélo+EDPm	Cyclo	Moto	VT	VU-PL	Autre	0-13	14-17	18-24	25-44	45-64	65-74	75 et +
Mars 2022				1	1						2			
Cumul 2022 du 01/01 au 31/03	2			1	4					2	1	3		1

### Répartition des personnes tuées

	Localisation		
	Autoroute	En agglomération	Hors agglomération
Mars 2022			2
Cumul 2022 du 01/01 au 31/03	1		6

### Analyse du mois :

Le département déplore 2 accidents mortels en ce mois de mars 2022

Focus sur les causes d'accidentalité dans le département pour le mois de mars :

- L'imprudence représente : 6 accidents corporels
- Bilan : 0 tué et 5 blessés
- La vitesse représente : 4 accidents corporels
- Bilan : 1 tué et 5 blessés
- Alcoolémie et/ou stupéfiante présente : 3 accidents corporels
- Bilan : 0 tué et 9 blessés

### Du 1er janvier 2022 au 31 mars - Situation connue au 13/06/22

Mois	Accidents		Tués		Blessés			
	Janvier	Février	Mars	Total	Janvier	Février	Mars	Total
Janvier	11				1			13
Février	19				4			31
Mars	18				2			27
Total	48				7			71

Source : ONISR - séries labellisées. Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre. Les données 2017 à 2019 sont définitives. Les données 2021 sont quasi définitives et les données 2022 sont provisoires. Les moyennes 2017-2019 sont des données arrondies à l'unité. Le calcul d'évolution est calculé sur les données non arrondies.